PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 20/10/2026

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Membres en exercice : 19
Quorum : 10
Date de convocation : 14/10/2026

Présents :

M. Christian REBERT	Mme Véronique LINTZ-RUIZ	Mme Alexia LE ROY
Mme Pauline HAMRAOUI	Mme Corinne LUDWIG	M. Aurélien TREIBER
M. Francis BONZON	Mme Anne-Lise PIERRAT	M. Odin LUDWIG
Mme Anne-Lucie DANJEAN	M. Nicolas VAN HEYGHEN	Mme Natacha LEY
M. Jacques SCHWARTZ	M. Stéphane FRANCK	M. Nathan SCHANGEL
Mme Stéphanie RITZENTHALER	Mme Sema UCTEPE	
M. Jacques GAUDÉ		

Ont donné procuration : /

Absents excusés non représentés : M. Jean-Philippe STARCK

M. le maire a salué l'assemblée avant d'accueillir les professionnels de santé qui s'installeront au sein de la future maison de santé pluriprofessionnelle (MSP). Ce projet, initié il y a un an, prend concrètement forme avec le choix de l'architecte et une ouverture programmée pour 2028. La création d'une telle structure est encadrée par la loi. Elle nécessite l'approbation de l'agence régionale de santé, le projet doit répondre à de nombreux critères, le montage financier est également particulier. La structure regroupera une équipe médicale complète à savoir deux médecins généralistes, deux orthophonistes, un kinésithérapeute-ostéopathe ainsi que les infirmières du cabinet Le Tilleul. Afin de dynamiser l'établissement et de garantir sa pérennité, la MSP s'ouvrira également à l'accueil d'étudiants en santé, la structure s'y prêtant tout particulièrement. Cette future MSP est conçue pour répondre à un double objectif. Pour les usagers, elle garantit une offre de soins de proximité, stable et coordonnée et une permanence de soins. Le regroupement des praticiens fluidifie le parcours de soins et assure une meilleure prise en charge globale grâce à une communication directe entre les professionnels notamment concernant les cas complexes. Pour les professionnels, ce modèle brise l'isolement de l'exercice libéral en favorisant la coordination des soins tout en permettant une mutualisation avantageuse des coûts de fonctionnement. La MSP pourra proposer également des ateliers sur différents thèmes comme le diabète, le tabac. Des actions de préventions pourront également être organisées, dans les écoles par exemple. Enfin, la MSP s'engage aussi être un interlocuteur pour la commune notamment en cas de crise.

M. le maire remercie les professionnels de santé pour cette présentation et ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du dernier conseil
3. Attribution d'une subvention
4. Mise en place de la vidéoprotection
5. Adoption du règlement du concours des maisons fleuries
6. Rapport des commissions et des délégués aux syndicats intercommunaux
7. Divers

Point 1 – Désignation du secrétaire de séance (D-2026-10-01)

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé la candidature de Mme Corinne LUDWIG, assistée de Mme Katia TRICOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE

Mme Corinne LUDWIG en qualité de secrétaires de séance. Elle sera assistée de Mme Katia TRICOT.

Point 2 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (D-2026-10-02)

Rapporteur : M. le maire

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2026 est soumis à approbation.

Après délibération, il est adopté à l'unanimité.

Point 3 – Attribution d'une subvention (D-2026-10-03)

Rapporteur : M. le maire

L'association de tennis de table sollicite l'attribution d'une subvention visant à financer l'acquisition de deux tables de compétition, conformes aux normes en vigueur. Ce projet s'inscrit dans une démarche de modernisation du matériel du club, dont plusieurs équipements sont désormais obsolètes.

L'association, qui n'a pas sollicité de subvention communale depuis plusieurs années, a mis en place des actions pour développer sa pratique, notamment un entraînement dirigé pour les adultes et une campagne de communication afin d'attirer de nouveaux licenciés. Le renouvellement du matériel est devenu indispensable pour maintenir la qualité des entraînements et permettre l'organisation de compétitions. Le devis établi pour cet investissement s'élève à 1 900 € TTC.

Compte tenu de l'intérêt public local que représente le soutien à une association sportive contribuant à l'animation de la commune et à la promotion d'une activité accessible à tous, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € pour accompagner ce projet.

Compte tenu du faible montant de la subvention, il est proposé d'amortir cette subvention sur un exercice.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 1611-4 et L. 2311-7 ;
VU le code du sport, et notamment l'article L. 113-2 ;
VU l'article L. 2321-2 (27°) du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit que les subventions d'équipement versées par les communes sont amortissables ;
VU l'article R. 2321-1 du CGCT, qui fixe les durées maximales d'amortissement des subventions d'équipement versées,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57, qui permet aux collectivités de déroger à la règle de l'amortissement au prorata temporis pour les subventions versées, et autorise une simplification des modalités d'amortissement, notamment pour les subventions de faible montant ;
CONSIDÉRANT que l'association de tennis de table contribue activement à la vie sportive locale et à l'animation du territoire, en proposant une activité accessible à tous les publics ;
CONSIDÉRANT que le renouvellement du matériel est essentiel pour garantir des conditions de pratique optimales et permettre l'organisation de compétitions ;
CONSIDÉRANT que cette subvention, bien que partielle, constitue un soutien significatif pour une association gérant ses ressources avec rigueur et n'ayant pas sollicité d'aide municipale depuis plusieurs années ;
CONSIDÉRANT que, compte tenu du faible montant de la subvention et dans un souci de simplification comptable, il est possible d'amortir cette subvention sur une année, conformément aux dérogations prévues par l'instruction M57.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer à l'association de tennis de table d'Andolsheim une subvention d'investissement de 1 000 € (mille euros) pour l'acquisition de deux tables de compétition, conformément au devis joint en annexe ;
- que le versement de cette subvention interviendra sur présentation de la facture acquittée correspondant à l'achat du matériel subventionné
- que la subvention sera amortie sur une année, en 2027

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

DIT

- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Point 4 – Mise en place de la vidéoprotection (D-2026-10-04)

Rapporteur : M. le maire

Afin de renforcer la politique locale de sécurité et de prévention de la commune, confrontée notamment à des atteintes aux biens, il est proposé de mettre en place un système de vidéoprotection.

Ce dispositif vise à dissuader les actes de malveillance, faciliter l'élucidation des infractions, rassurer les habitants et permettre une intervention plus rapide des forces de l'ordre.

Cette délibération de principe a pour objet d'engager la procédure administrative nécessaire, incluant la saisine du référent sûreté de la gendarmerie nationale.

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4, fixant le cadre légal de la vidéoprotection sur la voie publique et les lieux ouverts au public ;
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, conférant au maire les pouvoirs de police administrative ;
VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée ;
VU le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ;
VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;
CONSIDÉRANT que la vidéoprotection constitue un outil essentiel de prévention situationnelle, permettant de répondre aux enjeux de sécurité des personnes et des biens, de protection des bâtiments publics et de lutte contre les incivilités ;
CONSIDÉRANT que la mise en œuvre d'un tel dispositif nécessite une autorisation préfectorale, délivrée après avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection (CDVP) et dépôt d'un dossier descriptif (CERFA) ;
CONSIDÉRANT que la saisine du référent sûreté, conseiller technique gratuit et indépendant, permettra d'affiner le diagnostic des besoins et d'accompagner la commune dans la construction du dossier ;
CONSIDÉRANT que cette délibération de principe marque l'engagement de la commune à respecter l'ensemble des obligations légales, notamment en matière d'information du public, de sécurisation des données et de durée de conservation des images ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- du principe de la mise en place d'un système public de vidéoprotection sur le territoire de la commune d'Andolsheim ;
- de saisir immédiatement le référent sûreté de la gendarmerie nationale afin de bénéficier de son accompagnement technique pour l'élaboration du diagnostic et du dossier d'autorisation préfectorale.

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'obtention de l'autorisation préfectorale, y compris le dépôt du dossier CERFA et la sollicitation des avis requis ;
- M. le maire à signer tous actes, conventions et documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris les demandes de subventions auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ou d'autres dispositifs de financement.

Point 5 – Adoption du règlement du concours des maisons fleuries (D-2026-10-05)

Rapporteur : M. Francis BONZON

La commune d'Andolsheim organise chaque année un concours des maisons fleuries afin de saluer l'investissement des habitants qui contribuent à l'embellissement du cadre de vie local.

Ce concours, ouvert à tous les habitants, valorise les réalisations végétales visibles depuis l'espace public et encourage les pratiques respectueuses de l'environnement.

Il est proposé d'adopter le règlement ci-joint, identique à celui de 2020, mais sans mention de date d'échéance, afin de pérenniser ce dispositif et de maintenir son attractivité pour les participants. Il est convenu d'intégrer une clause autorisant plusieurs ex-æquo par catégorie.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;
CONSIDÉRANT que ce concours contribue à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie des habitants ;
CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de maintenir un dispositif incitatif, accessible et respectueux de l'environnement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- le règlement du concours des maisons fleuries, tel qu'annexé à la présente délibération, applicable sans limite de durée.

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE

- M. le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Point 6 – Rapport des commissions et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission des finances/CCID

M. Stéphane FRANCK présente la cartographie du processus d'élaboration et d'adoption du budget de la commune. Ce circuit fait intervenir de multiples acteurs : les services techniques et administratifs, le maire, la municipalité (maire et adjoints), le conseil municipal, les écoles/associations ainsi que la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

La démarche débute dès la fin de l'année précédente (N-1) avec le recensement des besoins. D'un côté, les écoles et les associations formulent leurs demandes de subventions. De l'autre, les services techniques et administratifs chiffrent les investissements matériels et intègrent l'évolution des coûts incontournables, tels que la masse salariale, les assurances ou l'énergie. En janvier, la municipalité analyse ces éléments et le conseil municipal valide l'attribution des subventions.

Au mois de février se tiendra le débat d'orientation budgétaire (DOB) au sein du conseil municipal, après une première vérification des estimations par le maire. C'est également à cette période que l'État notifie le montant des dotations globales de fonctionnement (DGF). En fonction de ces orientations et des enveloppes financières, le budget est affiné en détail, poste par poste, puis formalisé par les services administratifs.

La phase finale correspond à l'adoption du budget primitif avant le 15 avril de l'année N. Le projet de budget est soumis au conseil municipal qui l'examine, y apporte les modifications souhaitées, puis procède aux votes officiels. Les élus valident aussi le compte financier unique, adoptent le budget de l'année en cours et votent les taux d'imposition. Une fois le budget adopté, il est transmis à la préfecture pour devenir officiellement exécutoire.

Il rappelle que l'équilibre du budget repose sur trois piliers financiers principaux : les recettes des services et domaines (loyers, cimetière), la fiscalité locale (taxes foncières, taxe d'habitation et compensations de Colmar Agglomération) et les dotations de l'État.

Commission urbanisme et logement

La commission s'est réunie le 22 septembre, le 6 octobre et le 20 octobre. Elle a examiné 4 certificats d'urbanisme d'information, 2 déclarations d'intention d'aliéner, 5 permis de construire et 12 déclarations préalables.

La commission a décidé de se réunir tous les 15 jours à l'avenir.

Dans son rapport d'activité 2025, la Direction départementale des territoires (DDT) du Haut-Rhin, qui compte 168 agents, indique avoir a poursuivi ses missions d'accompagnement des collectivités et des acteurs du territoire. Elle a notamment soutenu le secteur agricole par le versement de 39 millions d'euros d'aides, accompagné les projets d'aménagement et de développement économique et contribué à améliorer la sécurité routière. Elle a également favorisé la construction de logements sociaux et la rénovation de l'habitat, tout en assurant le suivi des enjeux environnementaux, notamment la pollution aux PFAS. Enfin, grâce à la mobilisation de 3,9 millions d'euros du Fonds vert, la DDT a soutenu les initiatives locales en faveur de la transition écologique. Ainsi, l'année 2025 a été marquée par un engagement fort en faveur du développement des territoires, de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Commission travaux et bâtiments

L'entreprise TPV a procédé à la reprise du branchement des eaux usées du bâtiment affecté aux quilleurs pour un montant de 7 833,60 € TTC. De plus, dans le cadre de l'entretien des logements communaux, la rénovation d'une fenêtre de toit a été réalisée au 4 rue du Centre, représentant un investissement de 1 276,94 € TTC.

Par ailleurs, le photocopieur de l'école élémentaire étant arrivé en fin de vie, il a été procédé à son remplacement à la rentrée. Le choix s'est porté sur la mise en place d'un nouvel équipement auprès de la société STI Bureautique, dans le cadre d'un contrat de location incluant la maintenance.

Commission affaires rurales/4C

La vente de bois sur pied aura lieu le 7 novembre 2026.

Commission vie scolaire et périscolaire

Le comité de pilotage de la convention territoriale globale (CTG) de Colmar Agglomération qui a eu lieu le 10 septembre dernier a dressé un état des lieux des services aux familles du territoire (petite enfance, jeunesse, inclusion et parentalité), a souligné les besoins croissants d'accueil et d'accompagnement des jeunes et a engagé une réflexion sur le renforcement de l'ingénierie territoriale financée en partie par la CAF.

Compte tenu de la baisse des températures, le chauffage des écoles et du périscolaire a été remis en route le 13 octobre dernier.

Un exercice avec les balises MyKeeper a été organisé le 24 septembre à l'école élémentaire dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Le conseil d'école commun à la maternelle et à l'élémentaire s'est tenu le 15 octobre dernier. L'école maternelle accueille actuellement 66 élèves répartis en 3 classes (+7) tandis que l'école élémentaire compte 124 élèves répartis en 5 classes et une section (-4). Les équipes enseignantes ont présenté les activités pédagogiques et les projets de l'année : rencontres sportives, sorties culturelles et théâtrales, actions autour de la lecture, du patrimoine et de l'architecture, ainsi que les événements communs comme la kermesse prévue le 5 juin 2027 au complexe sportif et associatif. Les séances de natation sont programmées à Marckolsheim, prises en charge par la commune. Des demandes de crédits exceptionnels ont été adressées à la mairie pour contribuer au financement de certaines sorties, notamment un voyage à Paris. Les règlements intérieurs restent inchangés. Les écoles poursuivent leurs actions en faveur de la laïcité, de la prévention du harcèlement scolaire et de la sécurité. L'actualisation des projets d'école est en cours. Enfin, les premières élections des représentants des parents d'élèves par voie électronique ont enregistré une faible participation, en partie liée à des difficultés de réception des courriels. Ce point de vigilance sera à prendre en compte pour les prochaines élections. Les équipes enseignantes remercient la commune pour son soutien financier et matériel ainsi que les parents pour leur implication dans les activités scolaires.

La présidente du periscolaire a interrogé la commune sur les mesures qu'elle envisage de mettre en place pour pallier l'inconfort estival des locaux, notamment dans la salle des artisans. La municipalité s'est réunie pour discuter des mesures. Plusieurs solutions sont étudiées : installation de brasseurs d'air (déjà commandés), pose de couverture de survie sur les fenêtres, restauration scolaire à la salle des fêtes. La commission vie scolaire et périscolaire se réunira afin de recenser les besoins et définir des solutions. La présidente demande aussi la réalisation d'une étude thermique ou un audit énergétique ainsi que renaturer la cour d'école et l'installation de voiles d'ombrage. S'agissant de ces derniers points, M. le maire rappelle que la commune travaille actuellement sur un projet de restructuration et d'extension du pôle scolaire et périscolaire. Les solutions envisagées doivent donc être temporaires, afin de ne pas engager des dépenses qui seraient ensuite perdues.

Commission communication

Un questionnaire a été inséré dans le dernier Andolsheim.com afin de recueillir l'avis des habitants sur l'évolution du bulletin communal. De nombreux retours ont d'ores et déjà été enregistrés. Par ailleurs, le site internet de la commune a récemment fait l'objet d'une migration. Les agents communaux bénéficieront d'une formation à son administration et à sa mise à jour ce jeudi. M. le maire adresse ses sincères remerciements à l'époux de Mme LE ROY pour sa précieuse contribution à la réussite de cette transition.

Commission jeunesse

La commission des jeunes se réunit désormais une fois par mois. Ses membres participeront à la cérémonie commémorative du 11 novembre ainsi qu'à l'organisation du Téléthon, prévu le 4 décembre. À cette occasion, ils assureront l'accueil, contribueront à la vente de boissons et de petite restauration et tiendront un atelier maquillage à destination des enfants. Une lecture de contes est programmée le 18 décembre. La commission prendra, par ailleurs, part à la fête des aînés qui se tiendra le 17 janvier 2027. Enfin, à la demande de la commission embellissement, les jeunes participeront au jury chargé de désigner les plus belles décorations de Noël de la commune.

Commission vie associative

La commission vie associative a réuni le 30 septembre dernier les représentants des associations locales afin d'établir le calendrier prévisionnel des manifestations 2027. Une nouvelle association, Tire-Bouchon, a été accueillie. Mme PETROUCHEVA, directrice du Collectif Or du Commun, a distribué un questionnaire destiné à recueillir l'avis des associations sur la vie locale et leurs besoins. Des rappels ont été effectués concernant les demandes de subventions, la mise à disposition des salles communales et les possibilités de communication via le bulletin communal ou l'application IntraMuros. Les échanges ont également porté sur les questions d'assurance et les coûts liés à la SACEM.

Commission des affaires culturelles

L'exposition Nom'Art aura lieu le week-end des 13 et 14 novembre. La communication est en cours. Il est prévu de proposer un spectacle en début d'année et une exposition à l'occasion du bicentenaire de la photographie.

Commission environnement, développement durable

Une réunion concernant l'organisation de la journée citoyenne a eu lieu le 10 octobre afin d'identifier les différents ateliers à mettre en œuvre. Parmi les projets envisagés figurent, par exemple, la réalisation de cadres avec des couvertures de survie pour les fenêtres des écoles ainsi que l'installation d'un voile d'ombrage dans la cour. La prochaine réunion aura lieu le 12 novembre afin de recenser les besoins de chaque chantier et d'en arrêter le budget prévisionnel. La date de la journée citoyenne 2027 a été fixée au 22 mai.

Commission embellissement et cadre de vie

Les membres de la commission ont préparé les décors de Noël. Mme Natacha LEY remercie tous les anciens pour leur précieuse participation. Les décorations seront installées les 16 et 17 novembre.

Commission voirie, circulation et accessibilité

La société FSC Services est intervenue dans la commune le 13 octobre dernier afin de procéder au balayage des rues, pour un montant de 901,71 € TTC. Par ailleurs, la commune a fait l'acquisition de peinture routière auprès de la société MSR pour un coût de 488,70 € TTC. Cet achat a permis aux agents techniques de procéder à la rénovation des marquages au sol de la commune.

Il a été constaté que la rue de Colmar était ponctuellement empruntée à contresens par des véhicules cherchant à rejoindre la RD 415 vers Horbourg-Wihr, un panneau de signalisation de sens interdit a été implanté afin de mettre fin à cette situation accidentogène.

À la demande d'un riverain et à la suite d'un constat de terrain, un marquage au sol (ligne jaune) a été réalisé rue des églises, légèrement en aval d'une sortie de garage. Cette mesure vise à interdire le stationnement de véhicules qui obstruaient la visibilité et rendaient l'insertion sur la chaussée particulièrement difficile et dangereuse.

Enfin, un panneau priorité à droite sera installé dans la rue des Messieurs, au débouché de la cour des Marguerites.

Commission mémoire, patrimoine et cimetière

La commission s'est réunie le 28 septembre. L'inventaire des tombes avance. M. Jacques GAUDÉ souhaiterait, par ailleurs, que la traduction des noms de rues en Alsacien puisse se poursuivre. La préparation du 11 novembre est en cours. Il annonce que 15 élèves de l'école élémentaire chanteront le chant des partisans et pour la première fois l'école sera représentée par un porte-drapeau. M. Nicolas VAN HEYGHEN demande de prévoir la mise en place de bancs ou chaises, les personnes prises de malaises l'an passé.

Commission consultative des sapeurs-pompiers volontaires

Le 2 octobre dernier, une convention a été signée avec le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin. Elle a pour objet de définir les modalités de disponibilité opérationnelle et de pour la formation de deux agents municipaux membres du corps local des sapeurs-pompiers volontaires, tout en garantissant la compatibilité de leurs absences avec les nécessités de service de la mairie.

CCAS

Le CCAS s'est notamment réuni le 15 septembre. Un bilan du plan canicule et la mise à jour de celui-ci ont été réalisés. Les binômes pour la collecte pour la Banque Alimentaire qui aura lieu le 7 novembre ont également été constitués. La date de la fête des aînés a été arrêtée au 17 janvier 2027 et tout comme le choix du menu. Les actions de prévention pour 2027 proposées par l'association Amaelles à destination des personnes âgées ont été évoquées : les thèmes retenus sont gym-équilibre dans le cadre de la prévention des chutes et sécurité routière.

Syndicat mixte pour l'accueil des personnes âgées de Kunheim (SYMAPAK)

La nouvelle présidente du SYMAPAK est Mme KÖPPE-RITZENTHALER, par ailleurs maire de Kunheim.

Territoire d'Énergie Alsace

Le comité syndical s'est réuni le 29 septembre 2026. Il a pris acte du maintien du territoire en régime urbain d'électrification pour la période 2027-2032, ce qui garantit la poursuite des modalités actuelles de financement et de gestion des réseaux électriques. Il a également adopté plusieurs mesures en faveur de la transition énergétique et de l'accompagnement des collectivités : renforcement des effectifs, développement de nouveaux services liés à la maîtrise de l'énergie et au photovoltaïque et reversement de près de 398 000 € aux collectivités. Le programme d'enfouissement des réseaux pour 2027 a également été validé, avec une attention particulière portée aux projets à faible impact environnemental et à la modernisation des réseaux électriques. Enfin, TEA a renforcé son engagement en faveur des énergies renouvelables en adhérant à l'association régionale Cap à l'Est.

Syndicat Pôle Ried Brun

Le comité syndical s'est réuni le 29 septembre. À cette occasion, le rapport d'activité 2025 a été présenté. Son activité s'est inscrite dans la continuité des services rendus à la population, avec une situation financière saine et un excédent de fonctionnement de plus de 115 000 €.

L'année a notamment été marquée par une réorganisation administrative avec l'arrivée d'une nouvelle direction générale et le renforcement des services administratifs. Le comité syndical s'est réuni à quatre reprises et a adopté 27 délibérations portant sur les finances, les ressources humaines et l'organisation des services.

Les services à la population ont connu une activité soutenue. Le dispositif Anim'Jeunes a accueilli 373 jeunes issus de 284 familles. Le relais petite enfance a poursuivi son accompagnement des familles et des assistants maternels du territoire. La saison culturelle a rencontré un beau succès avec une fréquentation moyenne de 227 spectateurs par représentation, tandis que l'activité cinéma et les locations de l'Espace Ried Brun ont confirmé leur attractivité.

Le syndicat a également poursuivi son soutien au collège Alice Mosnier à travers des subventions, le dispositif « collège au cinéma » et la création d'une classe à horaires aménagés musique. Concernant le périscolaire, la gestion a été reconduite avec l'association Jeunesse du Ried Brun jusqu'en 2027 ; celle-ci accueille plus de 560 enfants inscrits sur l'ensemble des sites et activités. Enfin, le syndicat continue d'assurer pour plusieurs communes la gestion des écoles maternelles et élémentaires ainsi que la mise à disposition d'équipements et de matériel au bénéfice des associations locales.

Colmar Agglomération

S'est réuni la semaine dernière. S'agissant d'Andolsheim, l'on peut noter l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire de 2,6 % sachant que dans les années à venir elle risque de baisser.

Point 7 – Divers

Aucun point divers n'est abordé.

La séance est levée à 21h24.

La secrétaire

Corinne LUDWIG

Le maire

Christian REBERT